



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE HABSHEIM

**ARRETE MUNICIPAL n° 105/2022
portant réglementation temporaire
de circulation et de stationnement
RD201 rue du Général de Gaulle**

ChM

Le Maire de la Commune de HABSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code des Communes et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-25 à R 411-28 et L 411-1 à L 411-17 du Code la Route ;

VU les travaux de remplacement et entretien de l'éclairage public sur la RD201, rue du Général de Gaulle, partie comprise entre la gare et la rue de la Patrie ;

VU la demande formulée le 07 septembre 2022, par la Sté CLEMESSY - 9 rue de Saint-Amarin 68100 MULHOUSE, représenté par M. Denis MULLER, chargé d'affaires ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : À partir du **Lundi 12 septembre 2022 jusqu'à la fin des travaux**, la circulation et le stationnement sur la RD201, rue du Général de Gaulle, partie comprise entre la gare et la rue de la Patrie, seront modifiés comme suit :

- Le stationnement de tous véhicules sera interdit et considéré comme gênant ;
- La piste cyclable sera neutralisée ponctuellement en fonction de l'avancée du chantier
- Le dépassement de tous véhicules sera interdit ;
- La vitesse sera limitée à 30km/h ;

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place aux endroits appropriés par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Un mail devra obligatoirement être envoyé le jour du démarrage effectif des travaux, à l'adresse suivante : r.beltz@mairie-habsheim.fr, faute de quoi les dits travaux ne pourront commencer.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication, et d'un affichage sur les lieux du chantier.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM
- M. le Président des Brigades Vertes de SOULTZ
- M. le Lieutenant-Colonel du Groupement des Sapeurs-Pompiers de MULHOUSE-RHIN
- M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de HABSHEIM
- M. le Responsable du Service Technique
- M. le responsable du Service des Eaux de la Ville de MULHOUSE
- M. le Responsable de la Sté Clemessy
- M. le Responsable de la Police Municipale
- Affichage

HABSHEIM le 08 septembre 2022

Gilbert FUCHS

Maire de HABSHEIM

